

Comment va la crise ?**Elle est loin de s'essouffler.**

Comment vont les peuples ? Mal, très mal. Cependant, leur colère s'exprime par des mouvements sociaux, dont des grèves très suivies, en particulier dans les pays les plus en difficulté, l'Espagne, le Portugal et la Grèce parmi les plus touchés dans l'Europe des vingt-sept.

Et les banques ? Mises à part quelques naufragées, elles ont recouvré la santé grâce aux fonds publics qui leur ont évité la banqueroute, et leur morgue est aussi insolente qu'avant septembre 2007, mais elles ont perdu le souvenir des contreparties qui devaient s'ensuivre.

Et des cataclysmes, séismes en Haïti et au Chili, inondation voire tsunami en France sont venus ajouter au malheur des populations.

Dans ce sinistre paysage, la France est réputée plus résistante que certains de ses voisins, grâce à ce qu'il reste de sa protection sociale et de ses services publics, ce qui ne signifie cependant pas qu'elle aille bien.

Le taux de chômage y atteint les 10%, score inégalé depuis dix ans, des chômeurs en fin de droit sont privés de toute indemnisation personnelle et la faiblesse des nombreuses pensions de retraite, aggravée par la dévalorisation de leur pouvoir d'achat, accule à la pauvreté, parfois même à la misère, nombre de retraités.

Le SMIC horaire brut a augmenté de 0,04 € du 01.07.09 au 01.01.10, soit de 1,40 € par semaine de 35 H (durée légale du travail hebdomadaire) : son montant net après application des retenues sociales minimales est donc de 1055,42 € en ce début d'année 2010 ! Les pensions doivent être réévaluées à compter du 1er avril prochain sur la base de l'évolution des prix, il serait question d'une augmentation de 1,2% sans qu'il soit certain qu'on ne nous oppose un trop perçu à rembourser.

Les retraités avaient donc de sérieuses raisons pour manifester selon des formes diverses, au plan national, leur volonté d'obtenir une amélioration du pouvoir d'achat de leur pension.

Ils ont participé nombreux à ces actions, à l'appel de l'ensemble des UCR de retraités et de la FGR-FP, plus nombreux que le 16 octobre 2009, comme beaucoup l'ont remarqué.

À Paris, la manifestation a pris la forme d'un rassemblement auprès de l'Assemblée nationale : les groupes PCF, PS et UMP avaient reçu les organisations signataires de l'appel le matin même. Il est d'ores et déjà à l'ordre du jour de donner des suites à cette action.

Le 49^e congrès confédéral a décidé d'engager une vaste campagne de mobilisation pour la défense de notre système de retraite qui associe dans l'action les salariés actifs et les retraités du secteur privé et du secteur public.

Chacun connaît les desseins du gouvernement concernant notre système de retraite par répartition : il jure vouloir garantir sa pérennité mais se refuse à envisager une augmentation des cotisations que le MEDEF refuse à grands cris, à mettre fin aux exonérations diverses, à prendre enfin les mesures propres à assurer son financement.

Il tente d'opposer entre eux les différents régimes de retraite afin de diviser les forces qui pourraient combattre ses projets. Mais il sent bien que le temps est venu pour lui de cesser de jouer les provocateurs et de feindre ignorer le mécontentement croissant des salariés, actifs, privés d'emploi comme retraités. Et la campagne en cours pour les prochaines élections régionales lui impose un retour à la réalité.

En témoigne son invitation du 15 février dernier à un sommet social auquel il a convié les organisations syndicales.

Le soir même, un communiqué commun de la CFDT, la CGT, la FSU, des

Solidaires et de l'UNSA déclarait :

" Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi. (...) La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public. Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités. (...) C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars. Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques "

L'initiative des retraités du 24 février a constitué une première réponse.

Il nous faut maintenant préparer une grande journée d'action le 23 mars.

Participons aux initiatives de nos syndicats et nos USR pour nous approprier les revendications de la CGT :

Sécurisons le présent et l'avenir.

Ensemble le 23 mars pour des salaires décents, des emplois durables et des retraites de qualité.

Montreuil, le 5 mars 2010

▶ Par Françoise Raffini
secrétaire générale de l'UFR

La vie de nos syndiqués dans les USR

Compte rendu de l'assemblée générale de l'USLR CGT de Reims

Les sections de retraités CGT de Reims avaient délégué 80 représentants syndiqués (représentant 80% des sections, parmi lesquels quelques syndiqués isolés) à la réunion du 2 février 2010.

Un tour d'horizon sur la situation sociale et politique a été réalisé, le catalogue des agressions multiples contre notre pouvoir d'achat, notre couverture sociale, a été feuilleté.

Il faut craindre que " *la réforme des retraites* " en instance pour la durée de la campagne des élections régionales, soit présentée comme l'unique solution salubre à notre système par répartition, alors qu'elle va préparer et favoriser une manne pour les assureurs privés.

Notre intérêt de retraités est de contrer cette dérive avec toutes les forces de la CGT. Des actions fortes doivent se développer à partir d'une syndicalisation poussée par tous et une prise en main de la continuité syndicale qui ne doit pas rester un slogan creux.

Le syndicalisme " *retraités* " doit s'exprimer avec force parce que cette catégorie de salariés, en repos, a des revendications spécifiques vitales. Il n'est pas seulement une force d'appoint solidaire des luttes des actifs, mais aussi la défense d'une population particulièrement malmenée.

La crise, qui est celle du capitalisme, ne doit pas être acceptée comme prétexte à plus de sacrifices et d'austérité. Les responsables politiques sont nos seuls interlocuteurs et doivent être observés et interpellés.

Un débat très vivant s'ensuit qui participe à construire des pistes d'une future activité de l'USLR.

Il est demandé une participation plus importante et plus pointue aux initiatives lancées par l'USLR, une information mobilisatrice sur le manque de partage des richesses produites par le travail. Il faut combattre la fatalité cultivée en démontrant la possibilité financière d'éradiquer la misère et de répondre aux besoins de tous.

Le Cornichon Bavard, jugé de qualité, pourrait être proposé à la lecture des préretraités pour aider à la continuité syndicale. La mise en oeuvre des stages à leur intention est aussi pour cela une nécessité.

Le constat est fait que les retraités, très sensibles à l'amélioration possible du système de santé, peuvent en être les défenseurs efficaces.

Le constat est fait également d'un recul général de société et que cela nécessite une grande vigilance envers l'activité politique et une implication citoyenne des salariés actifs et retraités.

L'USLR doit prendre un rôle de rassembleur des retraités même isolés pour leur rendre confiance et les faire agir en connaissant la plateforme revendicative de la CGT qui les concerne directement.

La mise à l'écart des retraités dans certaines structures de la CGT est dénoncée comme privation de compétences et de disponibilité.

Le débat se poursuit avec plusieurs interventions faisant appel à notre ima-

gination pour sortir du cadre habituel de nos manifestations et interventions.

Des tentatives de réponses se font jour : veiller à ce que chacun de nos syndiqués se sente un relais des initiatives, aller au devant des retraités dans les quartiers, se mettre en relation avec toutes les associations locales qui nous concernent, participer aux conseils de quartiers, organiser une abondante lecture de notre presse (Vie nouvelle, les parutions fédérales, "Ensemble", la NVO, les tracts et nos éditions locales à fournir en articles).

Il ne faut pas laisser les faux arguments et les omissions des médias gouverner l'opinion publique autour de nous.

Une protestation s'élève contre le manque de considération des retraités par le décompte en demi voix dans des votes de décisions au sein de la CGT. Cela relance le rapport avec les cotisations en dessous du 1% préconisé et l'acceptation de ce principe.

Les habitudes, les moyens modestes, le grand écart à rattraper pour certains sont évoqués pour réfléchir sur une démarche prudente vers le 1% pour tous.

Cette assemblée statutaire a permis de renouveler les responsabilités et de constituer certaines commissions.

Les jeunes, qui sont un enjeu stratégique, doivent être interpellés pour participer aux actions et responsabilités dans ces actions.

▶ Par Raymond VIROT
Bureau de l'UFR

La santé tout au long de la vie

C'est le thème d'une conférence européenne organisée par l'UCR le 12 avril, veille de son 9^e congrès, avec la participation de syndicalistes allemands, espagnols, italiens, belges, anglais ... En France, le secteur public était très en retard dans ce domaine par rapport au secteur privé.

Accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique.

Cet accord a été signé le 27 octobre 2009 par 7 organisations syndicales (sauf Solidaire) et concerne 5,2 millions d'agents titulaires et non-titulaires. " *Un engagement pour une politique redynamisée afin de mieux adapter le travail à la personne humaine favorisant le bien-être de chacun tout au long de la vie et renforçant l'efficacité des services au bénéfice des usagers ?* "

L'État s'est engagé à mettre en œuvre ce qui lui incombe et donne obligation aux employeurs de résultats dans la mise en œuvre des 15 actions figurant dans cet accord. La réunion du 17 février précise qu'une circulaire d'application est sur le point d'être finalisée.

Parmi les actions de l'accord, deux nous paraissent particulièrement importantes pour les retraités :

1) **mise en place de CHSCT** (comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) dans les trois versants de la Fonction publique pour des établissements d'au moins 50 salariés. Cette introduction du critère **condition de travail** doit permettre le développement d'une véritable **culture de prévention** en élargissant les compétences des CHS, en leur donnant des droits nouveaux, des pouvoirs de contrôle, l'identification des risques (importante pour assurer le **suivi pro-**

fessionnel d'un agent, la traçabilité des expositions et la délivrance d'une attestation d'exposition).

2) Obligation d'un suivi médical s'inscrivant dans **la durée** pour les agents exposés à l'amiante et aux CMR (risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) en particulier l'instauration d'un **droit à un suivi post-professionnel** pour les personnes ayant arrêté leur fonction (retraités, chômeurs...) et l'annonce de la mise en œuvre immédiate du cadre juridique.

Dans le LIEN n° 159 de juin 2009, un article décrivait les avantages du suivi post-professionnel (visites médicales gratuites et régulières au minimum tous les 5 ans). Il y était noté alors la non sortie des textes d'application pour la fonction publique (qui existaient depuis 14 ans dans le privé) suivie d'une incitation à une action.

Sortie des textes donnant le droit du suivi post-professionnel dans la Fonction publique.

Le 11 décembre 2009 : décret 2009-1547 pour les agents ayant été exposés à l'amiante et décret 2009-1546 pour ceux ayant été exposés aux CMR.

Une première réunion le 17 février 2010 a eu lieu pour établir un calendrier sur la mise en œuvre de l'accord santé au travail, en particulier la mise en place d'une première série de groupes de travail en mars et mai.

La CGT demande qu'il y ait concomitance des discussions sur les CHSCT avec celles sur l'amélioration du droit syndical prévues par les accords sur le dialogue social.

C'est un premier succès qui n'aura son plein effet que si ces textes sont accompagnés par des moyens en crédits et personnels (très grand manque de médecins de prévention surtout à l'éducation nationale : un seul médecin pour 24 000 à 30 000 agents, un pour 3000 dans le privé).

On note également que de nombreux risques ne sont pas concernés par ces textes, ceux liés à l'environnement (bruit, chaleur, éclairage...), d'autres liés à l'atmosphère (CO2, poussières...), aux TMS et risques psychosociaux.

L'explication serait que ce ne sont pas des risques qui ont un temps de latence reconnu. Or, depuis l'accord d'octobre 2009, **c'est à l'employeur de démontrer qu'une altération de la santé n'est pas liée au travail** et non l'inverse. Un retraité qui voit son état de santé se détériorer, alors qu'il avait travaillé dans une atmosphère à risques, doit demander, s'il ne l'a pas déjà fait, une **attestation d'exposition** auprès de son dernier employeur.

Il demandera ensuite à bénéficier du suivi post-professionnel. En cas de refus, avec l'aide du syndicat, il faudra engager une démarche juridique auprès du **tribunal administratif** pour le secteur public ou des **prud'hommes** pour le secteur privé.

Le suivi post-professionnel est une pratique à développer. C'est un DROIT qui est mal connu des salariés et de leurs médecins traitants. Nous devons le faire respecter.

► Par Alice BERNET,
Bureau de l'UFR

La perte d'autonomie : le 5^e risque

(Extrait des assises départementales de la santé à l'USR Paris, le 8 février 2010)

Il y a handicap lorsqu'une personne, du fait de limitation de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensations. Donnons-nous, pour tous, les moyens de ces compensations, les moyens de l'autonomie, dont le financement est estimé à 1,8 milliard € par an. Nous avons la responsabilité de promouvoir une réponse aux besoins des personnes âgées

Un système discriminatoire

Jusqu'en 1997 les personnes âgées dépendaient de la loi de 1945 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. En 1997 est promulguée une loi ouvrant droit pour les personnes handicapées de plus de 60 ans à la prestation spécifique dépendance (PSD). La loi induit une ségrégation par l'âge avec un traitement différent avant et après 60 ans. Elle est d'autre part récupérable sur succession, ce qui l'a rendue très dissuasive et très inégale selon les territoires.

De la dépendance à l'autonomie

Ainsi est née, en janvier 2002, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le terme dépendance a disparu. D'autre part, c'est un progrès car elle est versée partout sur le territoire dans les mêmes conditions et non récupérable sur succession. Cependant les questions liées au financement restent posées. Il fait l'objet d'une dotation mensuelle aux conseils généraux par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA : établissement public administratif). Toutefois ces dotations ne représentent qu'un tiers du financement de l'APA par ces derniers d'où des difficultés rencontrées par nombre de départements.

Le 5e risque

Le Président Sarkozy annonce dès janvier que les deux grands chantiers 2010 seront la retraite et le problème de la perte d'autonomie.

Les travaux pourraient commencer au printemps 2010, mais la présentation par Xavier DARCOS n'augure rien de bon : " nous consacrons déjà 14 milliards d'euros à la dépendance. Notre système actuel de solidarité ne pourra pas faire face durablement à l'accroissement des coûts ".

Les réformes engagées en matière de handicap et de dépendance font référence à l'idée d'instaurer un 5^e risque au sein de la protection sociale qui serait consacré à l'ensemble des limitations d'autonomie. Annoncé dans la campagne présidentielle, ce 5^e risque aurait vocation à constituer un nouveau champ de protection sociale en ouvrant à tous ceux qui en ont besoin et quel que soit l'âge, un droit universel à la compensation pour l'autonomie, c'est-à-dire au financement d'un plan d'aide personnalisée.

Ce plan permet de compenser le handicap donc d'intégrer tous les individus dans la société avec une liberté de choix de leur parcours de vie.

Or, l'orientation prise par la politique actuelle s'éloigne peu à peu de ce projet, au point qu'il n'est plus mentionné même le mot 5^e risque, car la référence à la sécurité sociale n'est plus trop à l'ordre du jour si ce n'est pour une couverture minimale.

D'autre part, l'harmonisation des prises en charges indépendamment de l'âge n'est plus un objectif recherché. Elle aurait nécessité 5 à 7 milliards d'euros.

Le gouvernement, quant à lui, veut associer des financements publics et privés : " nous devons poser les bases d'un vrai partenariat public-privé et envisager l'intervention des mutuelles, caisses de prévoyances voire assurances privées ". Pour ceux qui ne prendraient pas de telles assurances, un recours sur patrimoine est à nouveau évoqué.

Le projet de loi qui devait être proposé au Parlement en 2009 n'est toujours pas réalisé. Notre intervention s'impose tant auprès du gouvernement que des élus et nous devons revendiquer la prise en charge de la perte d'autonomie par le système solidaire de la sécurité sociale.

Le droit à un vieillissement réussi, l'égalité d'accès à ce droit, sont à la portée de nos luttes.

C'est un choix de société majeur.

Par Annie BERTELLE
Bureau de l'UCR



Adresses électroniques

Les retraités ont particulièrement besoin d'informations, aussi l'UCR envoie à ceux qui nous ont fourni leur adresse mail, des informations quotidiennes.

Si vous êtes intéressé(e) par nos envois, n'hésitez pas à nous fournir votre mail à :

ferc.ufr@ferc.cgt.fr